

C. 560. (Cahiers.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1799-1796. — Communauté de Prieur-Saint-Léons. — Rôles d'impositions. — 8 contribuables inscrits au rôle de 1786, savoir : M. Ityé, François Desmazes, Antoine Douziech, M. Carcenac, Louis Capelle, les paysans d'Anglars, MM. les prêtres et Jean Albert, qui payaient en somme 159 livres 2 sous. — La cote indivise à la charge des paysans d'Anglars était de 75 livres 14 sous 5 deniers. — La plus élevée, après celle-ci, était de 19 livres 7 sous 6 deniers, attribuée à M. Ityé.

C. 561. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 4 feuillets ; 3 pièces, papier.

1793-1796. — Communauté de Prieur-de-Bez. — Rôles d'impositions. — Total à payer en 1783, 120 livres 13 sous 4 deniers. — Idem en 1784, 120 livres 15 sous 2 deniers, y compris 5 livres 3 sous 6 deniers, à la charge du consul-collecteur de 1781. — 17 contribuables en 1786, ayant à supporter en tout 120 livres 13 sous 4 deniers. — Les plus forts imposés sont : Antoine Pélamourgues, 35 livres 9 deniers ; Louis Casses, 25 livres 8 sous 6 deniers ; Jacques Antraygues, mentionné deux fois, 24 livres 2 deniers.

C. 562. (Liasse.) — 40 cahiers in-4°, 415 feuillets ; 93 pièces, (dont 79 imprimées), papier.

1719-1751. — Communauté de Privezac (1^{re} partie). — Rôles d'impositions. — 133 cotes en 1718, formant un total de 802 livres. — Les principales sont celles de : Georges Couderc, de Cantarrane, 65 livres 11 sous 2 deniers ; sieur Rey, 41 livres 19 sous 9 deniers ; Jean Brugel, 25 livres 18 sous 4 deniers. — Le total à payer en 1748, est de 864 livres 3 sous 4 deniers, à ce non compris diverses sommes faisant en tout 460 livres 6 sous 7 deniers, dues par Louis Delmas et Marie Marvéjous au lieu de Jean Richard, consul de 1691, Gabriel Cablat, consul de 1701 et de 1722, etc., mais de la solvabilité desquels la communauté était responsable. — Réparations à l'église de Privezac.

C. 563. (Cahiers.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1754-1799. — Communauté de Privezac (2^e partie). — Rôles d'impositions. — 167 cotes sur celui de 1789, dont le montant général est de 2,814 livres 13 sous 8 deniers, y compris 26 livres 16 sous 8 deniers de reliquat dû par le consul-collecteur de 1785. — Les cotes principales sont celles de : M. de Privezac, 292 livres 4 sous 6 deniers ; le syndic de l'hôpital, 192 livres 2 sous 5 deniers ; Joseph

Mestre, 35 livres 13 sous 7 deniers ; maître Couderc, 278 livres 13 sous 9 deniers. — Le rôle supplémentaire pour les six derniers mois mentionne : le sieur Brunet, pour château et dépendances, prés, champs et bois, contenant en tout 269 sétérées, 54 livres ; M. le marquis de Bournazel pour un bois appelé le Grand Bois, 137 sétérées, 13 livres 10 sous ; M. le curé de Privezac, pour sa capitulation, 3 livres. — Les assemblées communales avaient lieu à l'issue de la messe paroissiale, devant la porte de l'église.

C. 564. (Cahiers.) — In-4°, 450 feuillets, papier.

1719-1799. — Communauté de Prix. — Rôles d'impositions. — 95 cotes sur celui de 1718, faisant en somme 817 livres 6 sous. — Les principales sont celles de : Pierre Fraisse, 51 livres 5 sous 5 deniers ; François Naussac, 49 livres 18 sous 9 deniers ; Antoine Lavergne, 81 livres 18 sous 10 deniers. — La cote de M. le prieur est de 8 sous ; celle de noble Antoine Ducor, 5 livres 11 sous ; celle de M. d'Ampiac, 9 livres 4 sous 11 deniers ; celle de M. de Loupiac, 12 sous 11 deniers. — 89 cotes en 1789, y compris celle du vingtième noble, 2 livres 13 sous 4 deniers à la charge du sieur Fourgous, conseiller. — Total du rôle, 1,884 livres 11 deniers, dont 616 livres pour le vingtième rural, et 683 livres pour le principal de la taille ; les impositions accessoires se portaient à 390 livres 1 sou 5 deniers. — Principaux contribuables : M. Fourgous, 281 livres 7 sous ; maître Antoine Guibert, 333 livres 4 sous 9 deniers ; le sieur Pierre Roques, 120 livres 7 sous 5 deniers ; le sieur Pascal, 126 livres 1 sou 7 deniers. — M. Louis Trapes, prieur de la paroisse, seul imposé au rôle supplémentaire pour sa capitulation, 15 livres.

C. 565. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1799. — Communauté de Prohencoux. — Rôle supplémentaire d'impositions pour les six derniers mois, où figurent : M. de Saint-Roman, seigneur de ladite communauté, pour pré et bois attenants, dits de Mallavicilhe, contenant 19 sétérées 3 quartes, 30 livres ; et, en outre, pour son jardin contenant 4 pugières, 1 livre ; M. Cabanes, prieur de Saint-Vincent, à raison de pré et champ nobles, contenant 3 sétérées 2 quartes, 3 livres ; M. Sandral, curé de Saint-Martin, et M. Carcenac, vicaire de Saint-Vincent, pour leur capitulation. — Total du rôle, 39 livres.

C. 566. (Liasse.) — 30 cahiers in-4°, 300 feuillets ; 144 pièces (dont 108 imprimées), papier.

1719-1743. — Communauté de Pruines (1^{re} partie).

Rôles d'impositions. — 274 cotes en 1718, faisant en somme 4,839 livres 11 sous 10 deniers. — Les principales sont celles de : maître Arnaud Bouquet, 77 livres 16 sous 4 deniers; sieur Amans Castailhac, 96 livres 3 sous 5 deniers; Amans Aves, 71 livres 2 sous 8 deniers; Antoine Esche, 113 livres 6 sous 10 deniers; Antoine Pradels, 74 livres 6 sous 4 deniers; Pierre Volthe, 74 livres 14 sous 5 deniers; Antoine Fabre, 103 livres 8 sous 10 deniers; Françoise Campergue, Guion Campergue, 122 livres 15 sous 10 deniers. — On remarque encore parmi les contribuables : le seigneur de Pruines, 42 livres 16 sous 1 denier; M. de Moret, 20 livres 4 sous 3 deniers; noble Louis de Flory, 20 livres 1 sou 5 deniers; noble François de Brunanchon, 3 livres 7 sous 5 deniers; le seigneur de La Bessière, 2 livres 2 sous 5 deniers. — Parmi les charges locales figure celle de 150 livres délivrée aux consuls qui, moyennant cette somme, s'étaient rendus responsables des non-valeurs ou cotes irrécouvrables.

C. 567. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 294 feuillets; 49 pièces (dont 32 imprimées), papier.

1743-1750. — Communauté de Pruines (2^e partie). — Rôles d'impositions. — Total de 1743, 6,152 livres 4 sous 2 deniers. — Le premier article de la mande, distraction faite du don du Roi, figure dans cette somme pour 4,017 livres 6 sous 7 deniers. — Imposition de 229 livres 7 sous pour les communautés trop allivrées; de 687 livres 2 sous pour les quartiers d'hiver de 1742 et 1743. — 221 cotes en 1750, dont le montant général est de 5,686 livres 17 sous 11 deniers, qui furent répartis par le sieur Cros, secrétaire de la communauté, à raison de 6 livres 11 sous pour chaque livre cadastrale. — Les deux plus forts imposés sont : Jean Campergue, 144 livres 5 sous 6 deniers; Pierre Esche, 133 livres 4 sous 2 deniers.

C. 568. (Liasse.) — 17 cahiers in-4°, 303 feuillets; 101 pièces (dont 88 imprimées), papier.

1751-1769. — Communauté de Pruines (3^e partie). — Rôles d'impositions. — 221 cotes en 1751, dont le total s'élève à 5,686 livres 8 sous 7 deniers. — 237 cotes en 1769, faisant en somme 6,563 livres 19 sous 9 deniers. — Parmi les charges locales de cette dernière année, figure celle de l'entretien des poteaux au prix de 4 livres. — Mandements pour la taille; quittances du receveur.

C. 569. (Cahiers.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1771-1789. — Communauté de Pruines (4^e partie). — Rôles d'impositions. — 242 cotes en 1789, relatives à

la taille et au vingtième rural; 6 cotes afférentes au vingtième noble. — Total du rôle, 9,231 livres 1 sou. — Les imposés au vingtième noble sont : le sieur Bancalis de Pruines, 91 livres 14 sous 8 deniers; François Biargues, 3 livres 11 sous 7 deniers; Anne Fabre, 21 livres 6 sous 8 deniers; le sieur Masson de La Teule, 10 livres 6 sous 11 deniers; le comte de Cadrieu, 162 livres 2 sous 8 deniers, le sieur Laforgue, 4 livres 3 sous 2 deniers. — Les cotes comprises sous la rubrique biens d'église, se rapportent au chapelain de Brouses, 26 livres 13 sous 4 deniers, et au chapelain de Bony, 18 livres 10 sous 3 deniers. — Citons parmi les plus forts imposés : le sieur Biargues, 175 livres 1 sou 9 deniers; Jean-Pierre Rolland, 206 livres 8 sous 8 deniers; Antoine Fabre, 198 livres 3 sous 1 denier; le sieur Cabantous, 226 livres 13 sous 5 deniers, etc. — Rôle supplémentaire de 1789, où figurent : M. de Pruynes, M. de Flory, Jean Causse, Jean Devèze, Jean Grès, le sieur Castailhac et le seigneur de Moret. — Total du rôle, 53 livres 16 sous.

C. 570. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Communauté de Puech-d'Albin. — Délibération communale constatant que ladite communauté, désunie de Calmont-de-Plancatge, ne renferme ni biens nobles, ni ci-devant privilégiés.

C. 571. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, 40 feuillets; 20 pièces, (dont 10 imprimées), papier.

1697-1789. — Communauté de Puech-Baurez. — Rôles d'impositions. — 14 contribuables en 1697, payant en tout 227 livres 5 sous 8 deniers. — M. le président de Séguret figure en tête du rôle avec une cote de 171 livres 2 sous 3 deniers. — Le plus fort imposé venant après, est messire André Balsa, président, 13 livres 7 sous 7 deniers. — Raymond Maret payait 15 sous 2 deniers; et mademoiselle de Parayre, 1 livre 3 sous 10 deniers. — En 1786, le nombre des contribuables est réduit à 9. — 2 cotes sous le nom de M. de Séguret : 395 livres 9 sous 8 deniers, pour la taille et le vingtième rural; 456 livres 7 sous 3 deniers, pour le vingtième noble et quinziesme en sus. — Madame Girou de La Planque figure audit rôle pour 13 livres 16 sous 3 deniers, et M. de Cabrières, pour 2 livres 6 sous 11 deniers. — M. de Séguret, président, seul imposé au rôle supplémentaire, pour maison, étables, granges, basse-cour, couderc, petite pièce appelée la Parranelle dépendant du domaine de Puech-Maynade; champs des Colombier, de Comberioule, de La Fon, devèze, prés et bois appelés la Pale, 32 livres. — Quittance de M. Le Normant, receveur des tailles de l'Élection de Rodez.